

CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE

2017 - 2020

ENTRE

LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS représenté par Monsieur Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération n° de la commission permanente du Conseil départemental, en date du

ci-après dénommé le Département,

d'une part,

ET

LA COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS représentée par son Maire, Monsieur Claude Capillon, agissant en vertu de la délibération n° du Conseil municipal, en date du

ci-après dénommée la Commune,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit.

PREAMBULE

Le Département

La politique culturelle et patrimoniale du Département de la Seine-Saint-Denis se construit et se déploie autour de six axes majeurs :

- structurer une offre artistique et culturelle durable sur l'ensemble du territoire départemental ;
- renforcer l'action culturelle et les médiations afin de faciliter l'accès de la population dans son ensemble aux œuvres, aux artistes et aux équipements culturels ; soutenir les efforts des acteurs culturels et patrimoniaux en la matière ;
- développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et encourager les pratiques en amateur en établissant des passerelles entre les conservatoires et autres lieux de pratiques artistiques ;
- valoriser les patrimoines, matériels et immatériels, en tant qu'objets culturels ;
- intégrer la culture et l'art au sein des autres compétences du Département : champ social, éducation, enfance, jeunesse, population âgée, personnes en situation de handicap, cadre de vie, paysages, aménagement et développement urbain, mobilités durables ...
- développer la coopération culturelle et patrimoniale avec les territoires (communes, établissements publics territoriaux, établissements publics d'aménagement...) dans la fabrique de

la Métropole.

La Commune

La Commune de Rosny-sous-Bois est membre de l'EPT Grand Paris Grand Est et est au cœur d'enjeux d'aménagement du territoire, liés notamment au développement des transports publics : création d'un pôle multimodal autour de la gare RER E de Rosny-Bois-Perrier, prolongement des lignes de métro 1 et 11 et création de la ligne 15. Les enjeux concernent donc le développement de quartiers jusque-là excentrés et le renouvellement de la population.

En termes culturels, la Commune est dotée d'équipements de qualité au regard de leur programmation et de leur capacité à élaborer des projets communs et à croiser leurs publics. Ces structures, concentrées dans le centre-ville, permettent l'identification d'un véritable pôle culturel.

- L'espace Georges Simenon : lieu pluridisciplinaire (spectacle vivant et cinéma), il propose une programmation tout public et jeune public (300 places). Il porte des projets qui s'inscrivent dans différents dispositifs et partenariats : éducation à l'image ; parcours CAC du Département ; accueil de compagnies en résidence ; accueil du festival *1,9,3 Soleil* pour les tout-petits.

- L'école d'arts plastiques Paul Belmondo propose un enseignement des arts plastiques pour les enfants et les adultes (300 élèves par an), des projets avec les écoles dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale (350 élèves par an), des projets avec les structures d'accueil d'enfants et adultes en difficulté. L'école soutient la création via l'accueil d'artistes en résidence et organise des expositions en son sein ainsi que des stages de pratique artistique.

- Le conservatoire Francis Poulenc, à rayonnement communal, dispense un enseignement de la musique, de la danse et du théâtre selon un cursus pédagogique inscrit dans le schéma d'orientation (environ 700 élèves par an). Il mène également des projets avec les écoles de la ville dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale (environ 300 élèves par an). Il soutient la création et la diffusion artistique (accueil d'artistes en résidence et programmation de concerts).

- Les médiathèques Louis Aragon et Marguerite Yourcenar remplissent une mission d'information et une mission d'accès à la culture en étant des espaces de rencontre, de réflexion, de débats citoyens avec des projets construits avec divers partenaires. Les deux médiathèques mènent également des projets avec les écoles dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale (environ 700 élèves).

- Le Service des archives et de la documentation

- L'Espace André Malraux, qui accueille les bureaux du service culturel (coordination de projets et programmation), et le service des archives et de la documentation

En plus de ces équipements municipaux, d'autres acteurs culturels sont présents sur le territoire rosnéen :

- L'association 1,9,3 Soleil organise un festival annuel pour les tout petits et leurs familles et mène des actions de formation à l'année

- L'École nationale des arts du cirque de Rosny (ENACR)

- Le musée de la société d'Histoire de Rosny

- Le musée du chemin de fer de l'association Rosny-Rail

- Différentes associations culturelles et de pratique artistique amateur.

Par ailleurs, la Commune met en place au travers de ses structures une éducation artistique et culturelle sur son territoire ; elle est ainsi signataire d'une convention de partenariat avec l'Éducation nationale qui encadre des projets entre les enseignants et les structures culturelles et développe une programmation culturelle pour les écoles.

La Commune souhaite faciliter et renforcer l'accès de tous les rosnéens à l'art, à la culture et au patrimoine. Il s'agit d'une part d'agir en faveur de la mobilité des habitants, de l'élargissement du spectre des publics et de travailler à une offre culturelle diversifiée, échelonnée tout au long de l'année, investissant l'ensemble des lieux possibles, au-delà des seuls équipements culturels. D'autre part, son ambition est de poursuivre le travail en transversalité en permettant un éclectisme des formes et de nouvelles interactions avec les réseaux départementaux et les dynamiques inter-quartiers et inter-territoires. Enfin, la Commune cherche à développer l'implication et la participation active des habitants en les associant aux différents projets.

Ainsi, afin de renforcer les dimensions de son action, la Commune souhaite construire un partenariat durable avec le Département, permettant la mise en œuvre d'objectifs partagés.

Article 1- Objet de la convention

Constatant une convergence de leurs ambitions et la volonté d'agir ensemble pour œuvrer au développement culturel et patrimonial de leur territoire respectif, le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune de Rosny-sous-Bois ont décidé d'unir leurs efforts et de formaliser leurs intentions dans une convention de coopération culturelle et patrimoniale.

La présente convention a pour objet de définir le périmètre du partenariat entre les deux parties et d'arrêter les moyens d'action et les ressources partagées constitutives dudit partenariat.

Article 2 - Principes de coopération culturelle et patrimoniale

En leur qualité d'acteurs majeurs de l'aménagement culturel et patrimonial du territoire, les communes, les établissements publics territoriaux et le Département ont vocation à coopérer afin de qualifier et structurer leurs interventions réciproques en faveur de la population en tenant compte des enjeux repérés sur le territoire. Ainsi, dans le cadre de la politique de coopération territoriale, le Département propose aux collectivités ou établissements volontaires de définir ensemble un nouveau contrat en faveur des politiques publiques de la culture et du patrimoine.

En 2015, au terme d'un dialogue approfondi mené avec les territoires et les services de la culture et du patrimoine la mission de coopération territoriale a acté un nouveau projet de mission articulé autour des six objectifs suivants :

1. Renforcer la place du Département dans le dialogue stratégique territorial afin d'assurer la cohérence et l'articulation des politiques publiques culturelles et patrimoniales
2. Définir des stratégies de politiques publiques de la culture au sens large, territoire par territoire, permettant de mobiliser les dispositifs existants et les partenaires présents et de favoriser des espaces d'expérimentations
3. Permettre des dynamiques de coopération différenciées avec, in fine, un objectif commun
4. Décloisonner politiques sectorielles et territoriales en travaillant à leur intégration mutuelle
5. Accompagner la mise en œuvre de projets culturels de territoire
6. Faire vivre le réseau de la coopération en partageant les enjeux, les réflexions et les pratiques.

Des chantiers stratégiques territoriaux

Le projet de mission a défini cinq chantiers stratégiques à conduire avec les communes et établissements publics territoriaux dans les années à venir. Ces chantiers laissent une grande part à l'expérimentation, ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent donc être complémentaires. Ils sont pensés en articulation entre les différentes échelles territoriales (entre la ville, son EPT d'appartenance et le Département, entre plusieurs villes et le Département ...).

Ces chantiers sont évolutifs et engagent de nouvelles méthodes de travail en particulier en s'ouvrant à d'autres directions que celle de la culture. À titre d'exemple, le Département a mis en place des instances de travail avec les directions de l'éducation et de la jeunesse, de l'aménagement, de la voirie et des déplacements, de la nature, des parcs et de la biodiversité.

Les parcours d'éducation artistique et culturelle : *au regard du nombre élevé d'enfants et d'adolescents en Seine Saint-Denis et de la situation socio-économique complexe du territoire le Département a placé l'éducation au cœur de ses priorités. Il s'est doté d'un Projet Éducatif Départemental (PED) dont l'ambition est de favoriser la réussite scolaire et personnelle des adolescents ainsi que leur accès au plein exercice de la citoyenneté. L'éducation artistique et culturelle constitue une composante importante du PED. Elle se décline en différents dispositifs (le plan départemental La culture et l'art au collège, les résidences d'artistes en collège IN SITU, Collège au cinéma, les parcours d'éducation à l'image et de découverte urbaine) qui ont en commun de placer, en leur cœur, les artistes et les scientifiques et de favoriser la mise en partage de leurs œuvres, travaux et recherches.*

Tenant compte de la circulaire interministérielle de mai 2013 en la matière il s'agit maintenant d'expérimenter la mise en place et le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle, en cohérence avec les autres collectivités territoriales, le Département étant désigné comme « territoire porteur de projet » par les ministères de la culture et de l'éducation nationale.

L'art et la culture dans l'espace public : *ces dernières années de nombreux projets investissant l'espace public ont vu jour sur les territoires en interaction avec ceux qui les habitent ou les pratiquent. La création hors les murs a des spécificités liées au vivant d'un territoire qui induit le renouvellement des formes d'interventions : expérimentations, décloisonnement des compétences, transversalités, organisations de travail reconfigurées, participation des habitants ... Aussi, ce chantier de coopération s'organise autour des réflexions et des enjeux de territoires, d'usages et d'artistes. Sans oublier de s'ouvrir aux questions de formation.*

Culture et société : *ce chantier concerne les questions relatives à l'accès des habitants de la Seine Saint-Denis à l'offre artistique, culturelle et patrimoniale (œuvres, artistes, équipements culturels, sites patrimoniaux, lieux de pratiques artistiques...), à l'évolution des pratiques culturelles individuelles et collectives à l'ère du numérique, à la participation active de la population aux projets mis en place par les artistes, les lieux ou les collectivités, à l'enjeu des droits culturels et du multiculturalisme.*

Valorisation patrimoniale : *la valorisation constituant l'élément pivot pour aborder les enjeux patrimoniaux, il s'agit de concevoir, avec les territoires concernés, des projets valorisant le patrimoine, par des actions de médiation, de l'action culturelle et éducative, des projets artistiques. C'est aussi l'enjeu de lecture de l'histoire et de l'organisation du tissu urbain au regard de la construction métropolitaine.*

Sport et loisirs : *alors que la Seine-Saint-Denis porte sur son territoire des événements sportifs à rayonnement métropolitain, voire international, qu'elle initie un grand projet autour de la création*

d'un pôle sport handicap et réfléchit à la mise en place de conventions de coopération sportive liant équipements et projets disciplinaires de territoire, il s'agit de porter les croisements nécessaires entre enjeux sportifs, culturels, patrimoniaux et de loisirs, quand ils font sens.

La coopération entre le Département et les territoires s'articulera donc principalement dans les quatre années à venir autour de ces chantiers qui feront l'objet d'un travail de réflexion approfondi - intégrant les partenaires culturels et patrimoniaux- et de construction de projets structurants.

- Le réseau de la coopération territoriale en Seine-Saint-Denis

Cette ambition est placée au cœur de la présente convention. La coopération s'incarne également, au-delà des relations bilatérales établies entre la commune et le Département, selon des échelles géographiques pertinentes en fonction des logiques et des enjeux territoriaux : dynamiques inter territoires, cadre intercommunal, réseaux départementaux, enjeux métropolitains.

La coopération se fonde, par ailleurs, sur la capitalisation des savoirs et des expériences des uns et des autres, dans le cadre d'espaces de dialogue à créer ou à consolider.

Dans ce sens, la mission de coopération territoriale du Département co-anime le réseau de la coopération avec les directeurs des affaires culturelles des communes et établissements publics territoriaux. La participation active à ce réseau est un principe de coopération obligatoire et s'inscrit dans une logique partenariale au long cours (chantiers stratégiques, ateliers thématiques, groupes projets...). La mise en œuvre de ce réseau contribue à produire une réflexion et des propositions à partir des problématiques culturelles et patrimoniales repérées. Des dispositifs de formation plus spécifiques peuvent également être envisagés afin d'aider à qualifier les équipes et les projets.

Article 3 - Axes de coopération

La Commune et le Département s'entendent pour développer les axes stratégiques suivants :

Axe 1 - Parcours d'éducation artistique et culturelle

La Commune mène depuis plusieurs années un travail important d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes rosnéens, de la petite enfance au lycée. Les principaux bénéficiaires de ce travail sont les écoles primaires : en 2015/2016, 70 % des classes de la ville ont participé à au moins un projet parmi ceux proposés par l'ensemble des structures culturelles municipales ainsi que les structures associées (ENACR, Philharmonie de Paris). Les PEAC font ainsi partie des chantiers stratégiques de la Commune ; la présente convention de coopération permet d'expérimenter à la fois un enrichissement du contenu des parcours (la rencontre avec les œuvres, la pratique, les connaissances) ainsi qu'une plus grande implication des familles, pour une éducation artistique et culturelle élargie et partagée.

Enrichir les PEAC et permettre l'implication des familles

L'ensemble des structures culturelles de la ville ainsi que les structures associées mettent en place des projets en direction des écoles primaires de la ville. Dans le cadre de la convention, les parcours seront enrichis d'actions jusque-là pas suffisamment développées (notamment, davantage de pratique pour les parcours spectacles, des visites d'expositions pour les parcours à la médiathèque et à l'école d'arts plastiques, des concerts pour les projets du conservatoire), ce qui les rapprochera de la circulaire interministérielle du 9 mai 2013 qui définit les PEAC selon trois piliers (fréquenter, pratiquer, s'approprier). Des actions impliquant les familles (ateliers parents-enfants, sorties au spectacle en famille, etc.), seront aussi développées, sur le modèle de ce qui est déjà expérimenté avec les parcours cirque à l'ENACR. De manière générale seront développés des projets qui contribuent à une éducation artistique et culturelle tout au long de la

vie, y compris en dehors du cadre scolaire.

Valoriser les PEAC auprès des familles

L'offre culturelle en direction du premier degré est bien identifiée par les acteurs de l'Éducation nationale, mais encore peu par les familles, qui ne comprennent sans doute pas toujours pleinement le sens des parcours dont bénéficient leurs enfants. Mieux communiquer sur le travail mené et mieux valoriser les parcours auprès de ces familles, par le biais d'un passeport ou d'un carnet de bord culturel, permettra aussi de conquérir de nouveaux publics pour les structures culturelles.

Axe 2 - Enfance et famille

La Commune a inscrit comme axe prioritaire de politique culturelle le travail en direction des tout-petits (0-4 ans) et plus généralement du jeune public et de leurs familles. Ce travail passe par le biais d'une programmation et d'actions très jeune public pour les crèches de la ville et les familles (séances de cinéma, spectacles, ateliers d'arts plastiques, éveil musical, animations dans les médiathèques). Un partenariat fort avec l'association *1,9,3, Soleil !* et la participation au réseau de coproduction Courte Échelle, renforcent encore ce travail important mené en direction de la petite enfance.

Organiser des temps forts de saison pour valoriser les propositions culturelles faites à l'année

Des temps forts de saison sont organisés depuis deux ans en octobre, grâce au soutien du Département : « Le Mois des tout-petits » dans les médiathèques et « Le Grand rendez-vous des tout-petits ». Ces événements, qui connaissent un succès grandissant, permettent de communiquer sur l'ensemble de la programmation proposée à l'année à ce public très élargi. Le soutien du Département permet de pérenniser ces actions et de leur donner davantage d'ampleur et d'ambition.

Développer un soutien à la création en direction des tout-petits

Afin de mener un travail de territoire en direction des tout-petits et de leurs familles, les structures culturelles, et en particulier l'école d'arts plastiques Paul Belmondo, porteront des projets de soutien à la création dont l'aboutissement sera présenté à l'occasion du Grand rendez-vous des tout-petits.

Axe 3 - Art et culture dans l'espace public

L'art dans l'espace public, encore peu développé par la Commune, permettra de trouver de nouvelles manières de travailler en transversalité, et ouvrira à de nouveaux publics.

Investir les espaces délaissés qui environnent les structures culturelles (espaces extérieurs, lieux de passage...) sur un mode participatif

Un tout nouvel espace vient de se libérer aux abords des structures culturelles : la dalle du mail Jean-Pierre Timbaud, qui fait la liaison entre la médiathèque Louis Aragon et l'école d'arts plastiques Paul Belmondo, et qui constitue un lieu de passage très fréquenté par les voyageurs de la gare du centre-ville. Cet espace, qui a besoin d'être requalifié, donne aussi la possibilité d'explorer de nouvelles formes de programmations et de projets culturels, sur un mode participatif avec les habitants (jardin potager, jardin de lecture, installations éphémères, scènes ouvertes, etc.). Sur ce modèle, d'autres projets pourront être développés dans les différents quartiers de la ville.

Développer des projets dans l'espace public dans le contexte des travaux des futures gares du Grand Paris

Dans le cadre des travaux de la future gare Bois-Perrier, des actions artistiques et culturelles seront développées par la direction artistique du projet culturel du Grand Paris Express. Les structures culturelles de la ville pourront ainsi être associées à ces futurs projets artistiques qui se dérouleront dans l'espace public.

Axe 4 - Valorisation patrimoniale

En partenariat avec le service du patrimoine culturel du Département, la Commune souhaite développer un travail de recherche et de valorisation du patrimoine de la commune, en particulier de l'œuvre de l'architecte Jean de Mailly, qui fait figure d'exception sur le territoire séquanodionysien. À partir d'une publication scientifique ouverte au grand public, de nombreuses actions de valorisation pourront être menées (expositions, ateliers, etc.) ainsi que des balades urbaines.

Article 4 - Mise en œuvre et financement des actions

Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, les dispositifs inscrits dans le droit commun du Département peuvent être mobilisés ainsi que les crédits spécifiques à la coopération territoriale. Les actions sont financées conjointement par la commune et le Département. Il est recherché, dans la mesure du possible, d'autres partenariats via des financements croisés, ceci afin d'impliquer dans ces projets le plus grand nombre d'acteurs et leur donner ainsi plus d'ampleur.

Au titre de l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 21 300 euros est attribuée à la commune de Rosny-sous-Bois afin de l'accompagner dans la réalisation des projets suivants :

Au titre de l'axe 1

- Parcours d'éducation artistique et culturelle dans les écoles primaires conçus et animés par l'ENACR, la Philharmonie de Paris, les médiathèques municipales, l'Espace Simenon, l'école d'arts plastiques, le conservatoire, le service des archives et de la documentation de la ville : ateliers de pratique artistique, représentations de spectacles, rencontres avec des artistes ou visites d'expositions : 5 750 euros

- *Open B'art* et *Mini B'art* : deux nouveaux concepts de médiation culturelle et d'apprentissage de pratiques plastiques à l'école d'arts plastiques, destinés à des personnes a priori éloignées de l'art contemporain. Ces rendez-vous auront lieu dans l'espace bar rénové de l'école d'art. D'octobre 2017 à mai 2018 huit conférences mensuelles *Open B'art* avec un conférencier/artiste autour de la thématique La Joie de vivre. Ces conférences serviront d'appui au travail pédagogique mené au sein de l'école. Ateliers *mini B'art* : deux par trimestre animés par un artiste dans le hall d'exposition de l'école pour un public notamment familial, d'octobre 2017 à juin 2018 : 3 250 euros

- *Musique à l'image*, projet porté par le conservatoire et le cinéma de l'espace Simenon dans le cadre de la transversalité des pratiques et du développement d'un enseignement sur la musique et l'image. Le projet s'adresse d'une part à un groupe d'élèves du conservatoire (stage d'improvisation musicale à l'image, master class avec Jacques Cambra, sessions de sensibilisation à la lecture d'images), d'autre part au tout public (programmation d'un ciné-conférence, trois rendez-vous à l'Espace Simenon, début d'une campagne de collecte de films amateurs pour une mise en musique en 2018-2019) : 3 500 euros

Au titre de l'axe 2

- *Le grand rendez-vous des tout petits et le mois des tout-petits* : temps fort en octobre consacré à l'éveil culturel des 0-4 ans avec une programmation spécifique dans les médiathèques Aragon et Yourcenar, à l'Espace Simenon, à l'école d'arts plastiques, au Conservatoire : 2 950 euros

Au titre de l'axe 3

Bain de minuit, bain de soleil : projet visant à investir l'espace public, avec la participation des habitants, à proximité immédiate des structures culturelles municipales situées en centre ville. De janvier à mars 2018 : projections vidéo, installation en théâtre d'ombre dans le jardin, fabrication de robots en atelier avec le Fablab et bal des robots, atelier d'origamis phosphorescents, installation de l'artiste Ruben Fuentes sur les vitres de la médiathèque et de l'espace nautique, atelier jeune public de fabrication de lanternes Étoiles et planètes. D'avril à juin 2018 réalisation d'une fresque par l'artiste XY et ateliers de street art, siestes acoustiques, jardins de lecture, concerts d'élèves du conservatoire, ateliers de fabrication et installation de moulins à vent : 3 750 euros

Au titre de l'axe 4

L'Hôtel de Ville de Jean de Mailly : projet porté par le service des archives et de la documentation : à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, visites guidées de l'Hôtel de Ville , assurées par le service du patrimoine culturel du Département, ateliers jeune public proposés par l'association d'architectes Melle Féfé, réalisation de maquettes rêvées de l'Hôtel de Ville par les enfants : 2 100 euros.

Article 5 - Modalités de pilotage

Les deux parties insistent sur la nécessité de travailler conjointement au pilotage de la convention, ainsi qu'au suivi des projets menés et soutenus mutuellement dans son cadre, afin de faire évoluer positivement le partenariat ainsi engagé. Elles instaurent une dynamique d'ouverture et d'expérimentation, prennent en compte la notion de risque, dans une démarche d'intelligence collective.

Le Département et la Commune s'entendent donc pour mettre en place un comité de pilotage propre à la présente convention. Celui-ci est chargé du suivi des actions soutenues par les deux collectivités, de l'évaluation de l'ensemble des aspects de la convention, des propositions d'évolution des dispositifs mobilisés et des types de projets soutenus, de la rédaction des avenants annuels et des documents de suivi. C'est aussi un espace de dialogue stratégique continu entre les deux collectivités.

Ce comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est constitué par la mission de coopération territoriale de la direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs du Département de la Seine-Saint-Denis et par la direction des affaires culturelles de Rosny-sous-Bois. En fonction des besoins, les responsables des structures culturelles concernées par les actions menées ou les projets envisagés peuvent être conviés, ainsi que des représentant·e-s des services de la culture et du patrimoine du Département.

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de quatre ans. Elle prend effet à la date de sa notification par le Département, en application des articles L3131-1, L 3131-2 et L3131-4 du Code général des collectivités territoriales.

Article 7- Communication et partenariat

Le Département et la Commune assurent à cette coopération et à l'ensemble des actions menées et soutenues dans ce cadre, une communication et une valorisation partagées à travers leurs supports respectifs d'information et de communication. Les deux parties s'engagent à s'informer le plus en amont possible des diverses modalités de communication autour desdites actions.

